



ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE DE 6990 HOTTON

<b>AVIS DE PUBLICATION</b>
--------------------------------

**OBJET : Vote du BUDGET communal 2019 – Service ordinaire et extraordinaire.**

- Le Collège communal de HOTTON informe le public qu'une consultation est ouverte sur la délibération du Conseil communal du 20 décembre 2018 décidant de procéder au vote du budget 2019 se présentant comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	8.119.733,98 €	3.669.500,00 €
Dépenses exercice proprement dit	8.099.562,16 €	4.094.963,21 €
Boni / Mali exercice proprement dit	+ 20.171,82 €	- 425.463,21 €
Recettes exercices antérieurs	657.699,43 €	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	300,00 €	18.100,00 €
Prélèvements en recettes	0,00 €	603.563,21 €
Prélèvements en dépenses	300.000,00 €	160.000,00 €
Recettes globales	8.777.433,41 €	4.273.063,21 €
Dépenses globales	8.399.862,16 €	4.273.063,21 €
Boni / Mali global	377.571,25 €	0,00 €

Le budget 2019 peut être consulté tous les jours ouvrables de 9 hrs à 12 hrs au Secrétariat communal, rue des Ecoles, 50 à 6990 HOTTON.

Les observations éventuelles concernant la présente décision devront parvenir à l'administration communale au plus tard pour le 8 janvier 2019 à 12 heures.

La Directrice générale,  
Marie-France DEWEZ

Par le Collège,



Le Bourgmestre,  
Jacques CHAPLIER